



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-sept novembre deux mil vingt-deux, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 23

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, Mme Nathalie Brar-Chauveau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Catherine Despierre, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau.

Ont donné procuration : 11

M. Damien Metzlé à Mme Elodie Simoes, M. Olivier Poneau à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Nathalie Normand à M. Frédéric Hucheloup, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Bruno Drevon, M. Omar N'Dior à Mme Solange Pétret-Racca, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau.

Absente non représentée : 01

Mme Sophie Paris

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2022-11-23/17

Objet : marché n° 2021-50 relatif aux prestations en matière de coordination sécurité et protection de la santé de niveau 2 et 3 et de contrôle technique et vérifications périodiques des installations techniques - Lot n° 2, contrôle technique, conclu avec la Société QUALICONSULT - Avenant n° 1.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Objet : marché n° 2021-50 relatif aux prestations en matière de coordination sécurité et protection de la santé de niveau 2 et 3 et de contrôle technique et vérifications périodiques des installations techniques - Lot n° 2, contrôle technique, conclu avec la Société QUALICONSULT - Avenant n° 1.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande publique,

VU le marché n° 2021-50 passé avec la société QUALICONSULT relatif aux prestations en matière de coordination sécurité et protection de la santé de niveau 2 et 3 et de contrôle technique et vérifications périodiques des installations techniques – Lot n° 2, contrôle technique, en date du 18 mars 2022,

VU l'avis favorable rendu par la Commission d'appel d'offres réunie en date du 15 février 2022,

VU les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, et, Aménagement et Environnement, réunies en séances le 14 novembre 2022,

CONSIDÉRANT que le lot n° 2 a été conclu avec une partie forfaitaire pour la réalisation des prestations de vérifications annuelles, dont le montant forfaitaire annuel est de 10 960,00 € HT, et avec une partie à bons de commande pour les prestations de vérifications triennales et quinquennales, sans montant maximum annuel,

CONSIDÉRANT la nécessité de passer un avenant n° 2 relatif à la mise à jour des équipements listés et chiffrés dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) et dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU),

CONSIDÉRANT que le présent avenant a pour objet d'une part la prise en compte dans la DPGF :

- « ERP 01 » (GS Mermoz) : ajout dans la colonne « Répartition » de la précision que ce groupe scolaire contient également des crèches et correction de la surface, engendrant une plus-value de 255,00 € HT,
- « ERP 03 » (GS Mozart) : correction de la surface, engendrant une moins-value de 480,00 € HT,
- « ERP 06 » (GS Fronval) : ajout dans la colonne « Répartition » de la précision que ce groupe scolaire contient également la crèche Les Cerfs-Volants et correction de la surface, engendrant une plus-value de 50,00 € HT,
- « ERP 24 » (Centre culturel Maurice Ravel) : ajout de la case « Gaz », engendrant une plus-value de 55,00 € HT annuel,
- « ERP 33 » (Parking Vazeille) : ajout de la case « Ascenseurs », engendrant une plus-value de 75,00 € HT annuel,
- « ERP 63 » (Robert Wagner Miellerie) : ajout de la case « Gaz », engendrant une plus-value de 55,00 € HT annuel.

CONSIDÉRANT que ces ajustements entraînent une plus-value totale de 10,00 € HT au montant annuel de la partie forfaitaire du marché,

Objet : marché n° 2021-50 relatif aux prestations en matière de coordination sécurité et protection de la santé de niveau 2 et 3 et de contrôle technique et vérifications périodiques des installations techniques - Lot n° 2, contrôle technique, conclu avec la Société QUALICONSULT - Avenant n° 1.

CONSIDÉRANT que cet avenant a pour objet d'autre part la prise en compte dans le BPU :

- « ERP 01 » (GS Mermoz) : retrait des cases *SSI* et *Désenfumage* + ajout dans la colonne « D » de la précision que ce groupe scolaire contient également des crèches,
- « ERP 02 » (GS Jean Macé) : retrait de la case *Désenfumage* et donc suppression de la ligne,
- « ERP 03 » (GS Mozart) : retrait de la case *Désenfumage* et ajout de la case *SSI*,
- « ERP 04 » (René Dorme) : retrait de la case *Désenfumage* et donc suppression de la ligne,
- « ERP 05 » (GS Rabourdin) : retrait de la case *Désenfumage* et donc suppression de la ligne,
- « ERP 06 » (GS Fronval) : retrait de la case *Désenfumage* et ajout dans la colonne *Répartition* de la précision que ce groupe scolaire contient également la crèche Les Cerfs-Volants,
- « ERP 07 » (GS Exelmans) : retrait de la case *Désenfumage*,
- « ERP 08 » (GS Buisson) : ajout de la case *Ascenseurs*,
- « ERP 09 » (Centre de loisirs Le Village) : retrait de la case *Désenfumage* et donc suppression de la ligne,
- « ERP 11 » (Halte-garderie du Mail) : retrait de la case *Désenfumage* et donc suppression de la ligne,
- « ERP 12 » (Crèche Les Lutins) : retrait de la case *Désenfumage* et donc suppression de la ligne,
- « ERP 13 » (Halte jeux Mozart) : retrait de la case *Désenfumage* et donc suppression de la ligne,
- « ERP 15 » (Crèche La Ruchette) : retrait de la case *Désenfumage*,
- « ERP 17 » (Gymnase Richet) : retrait de la case *Désenfumage* et donc suppression de la ligne,
- « ERP 18 » (Centre sportif Borotra) : retrait de la case *Désenfumage* et donc suppression de la ligne,
- « ERP 22 » (Centre sportif Barraco) : retrait de la case *Désenfumage* et donc suppression de la ligne,
- « ERP 24 » (Centre culturel Maurice Ravel) : retrait de la case *Désenfumage*,
- « ERP 25 » (Médiathèque) : retrait des cases *SSI* (car inclus avec la crèche Dautier) et *Désenfumage*,
- « ERP 26 » (Salle polyvalente Icare) : retrait de la case *SSI* (car inclus avec la crèche Dautier) et donc suppression de la ligne,
- « ERP 27 » (Restaurant collectif) : retrait des cases *SSI* (car inclus avec la crèche Dautier) et *Désenfumage*,
- « ERP 28 » (Parking Louvois) : ajout de la case *Désenfumage*,

Objet : marché n° 2021-50 relatif aux prestations en matière de coordination sécurité et protection de la santé de niveau 2 et 3 et de contrôle technique et vérifications périodiques des installations techniques - Lot n° 2, contrôle technique, conclu avec la Société QUALICONSULT - Avenant n° 1.

- « ERP 29 » (Parkings Dautier) : retrait de la case SSI (car inclus avec la crèche Dautier) et ajout de la case *Désenfumage*,
- « ERP 31 » (Parking Mozart) : ajout de la case *Désenfumage*,
- « ERP 33 » (Parking Vazeille) : retrait de la case SSI et ajout des cases *Désenfumage* et *Ascenseurs*,
- « ERP 36 » (Eglise Saint-Denis) : retrait de la case *Désenfumage* et donc suppression de la ligne,
- « ERP 38 » (Eglise Saint-Jean Baptiste) : retrait de la case *Désenfumage* et donc suppression de la ligne,
- « ERP 42 » (Centre technique Municipal) : retrait de la case *Désenfumage* et donc suppression de la ligne,
- « ERP 46 » (Police Municipale) : retrait de la case *Désenfumage* et ajout de la case *Ascenseurs*.

CONSIDÉRANT que ces modifications sont sans incidence financière sur le montant maximum annuel de la partie à bons de commande du marché,

	Montant HT	Montant TTC
Montant forfaitaire annuel initial	10 960,00 €	13 152,00 €
Montant total de l'avenant 1	+10,00 €	+12,00 €
Nouveau montant forfaitaire annuel	10 970,00 €	13 164,00 €

CONSIDÉRANT qu'avec les ajustements, le montant forfaitaire annuel est porté à 10 970,00 € HT, soit une augmentation de 0,09 % par rapport au montant forfaitaire annuel initial,

CONSIDÉRANT que cet avenant prendra effet à compter de sa notification,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre Testu, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 au marché n° 2021-50 relatif aux prestations en matière de coordination sécurité et protection de la santé de niveau 2 et 3 et de contrôle technique et vérifications périodiques des installations techniques – Lot n° 2, contrôle technique, attribué à la société QUALICONSULT,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, et tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance le 23 novembre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20221128-DEL_22_11_23_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2022

acte affiché du 29/11/2022 au 01/02/2023